

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Eviter les intoxications par le monoxyde de carbone : avez-vous les bons réflexes ?

Alors qu'une vague de froid arrive et que les températures extérieures baissent de manière significative, l'agence régionale de la santé de Corse souhaite rappeler les mesures simples à respecter pour éviter une intoxication par le monoxyde de carbone, responsable d'une centaine de décès en France chaque année. Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est indétectable mais potentiellement mortel. Des gestes simples contribuent pourtant à réduire les risques.

Les appareils utilisant des combustibles (gaz naturel, bois, charbon, fuel, butane, propane, essence ou pétrole) pour la production de chaleur ou de lumière sont tous susceptibles, si les conditions de leur fonctionnement ne sont pas idéales, de produire du monoxyde de carbone (CO).

Les intoxications au monoxyde de carbone peuvent concerner tout le monde. Afin de limiter les risques, adoptez les bons gestes :

- Avant l'hiver, faites systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié ;
- tous les jours, même quand il fait froid, aérez au moins 10 minutes votre logement ;
- maintenez vos systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air ;
- respectez systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant : ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu et soyez particulièrement vigilant à leur utilisation la nuit, période pendant laquelle votre sommeil vous empêcherait de déceler une intoxication au CO ; placez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

Au niveau collectif : les organisateurs de rassemblements (manifestations culturelles ou religieuses, réunions de famille par exemple) doivent être tout particulièrement attentifs. Les intoxications liées à l'utilisation de chauffages à gaz sont fréquentes et concernent chaque année plusieurs centaines de personnes en France.

Les symptômes de l'intoxication au monoxyde de carbone

Les symptômes - maux de tête, fatigue, nausées - apparaissent plus ou moins rapidement et peuvent toucher plusieurs personnes au sein du foyer. Une intoxication importante peut conduire au coma et à la mort, parfois en quelques minutes. Il faut donc agir très vite : en cas de suspicion d'intoxication, aérez immédiatement, arrêtez si possible les appareils à combustion, évacuez les locaux et appelez les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes).

La prise en charge des personnes intoxiquées doit intervenir rapidement, dès les premiers symptômes, et peut nécessiter une hospitalisation.

Une brochure pour informer sur les réflexes qui protègent



La brochure « Les dangers du monoxyde de carbone, pour comprendre » présente les dangers de ce gaz, les appareils et les installations susceptibles d'émettre du CO, ainsi que les bons conseils pour éviter les intoxications. Elle est disponible pour tous en téléchargement sur le site <http://inpes.santepubliquefrance.fr> (rubrique Santé Environnement).

Plus d'informations sur : www.corse.ars.sante.fr

Contact presse :

Corinne ORSONI

04 95 51 99 32 / 06 75 40 54 07

corinne.orsoni@ars.sante.fr